

Adresse de la société populaire de Dun-sur-Loir (Cher), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Dun-sur-Loir (Cher), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 304-305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21503_t1_0304_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Continuez, Pères de la Patrie. Ne craignez point que les cris de rage de quelques êtres vils puissent frapper vos oreilles, ils seront facilement étouffés par les expressions vives de la reconnaissance de tout un peuple que vous venez de rendre à l'exercice de ses droits, aux vertus et au bonheur.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 42 signatures.

c⁹

[*Mellinet, ex-président de la société populaire de Nantes, au président de la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (21)

Représentant du peuple,

Je me félicite d'être en ce moment l'organe de la Société populaire et de la commune de Nantes, qui me chargent de te prier de présenter leur adresse à la Convention nationale; les principes qu'elle contient ont toujours été dans nos coeurs et c'est un besoin bien doux pour nous de les manifester.

Salut et fraternité.

MELLINET aîné, *ex-président de la société populaire.*

[*La société populaire de Nantes à la Convention nationale le 25 vendémiaire an III*] (22)

Liberté, Égalité.

Vive la Convention nationale!... Tel est le cri unanime dont retentit la commune de Nantes!... Représentans du Peuple français, tel est le cri que nous avons répété avec un enthousiasme indécible, lorsque nous avons entendu la lecture de votre *adresse au Peuple*; que cette adresse est consolante pour les patriotes! inviolablement unis à la Représentation nationale, de vaines déclamations contre ses travaux n'altéreront jamais notre confiance en elle; comme elle, c'est par la sagesse de nos principes que nous voulons bien mériter de la République, c'est par nos vertus républicaines que nous nous rendrons dignes de ses lois bienfaisantes.

Citoyens Représentans, le bien est difficile à faire, vous en avez subi la dure épreuve; mais que rien ne vous décourage, soutenez votre énergie et la dignité du peuple que vous seuls représentez et le peuple français sera heureux; que vous importent les calomnies de quelques hommes immoraux, vous ne voulez que la reconnaissance des patriotes, vous ne voulez que leur bonheur. Imolez donc sans pitié aux grands intérêts qui vous animent toutes les factions qui voudraient dominer. Le peuple et la force de la raison, voilà les seules puissances

qui doivent régner sur le pais que les français habitent. Ces opinions exagérées, ces agitations qui nous ont déchirés et qui nous épuisent, ces desordres sans nombre, ces assassinats qu'on auroit voulu nationaliser, cette perpétuité cruelle de l'exécrable guerre de la Vendée, tous les maux enfin qui nous ont accablés, voilà l'ouvrage des factions. L'agriculture, le commerce, l'industrie, les vertus, la paix intérieure, les sciences et les arts, tout ce qui peut assurer la prospérité d'un Etat libre étoit l'objet de leur haine. Elles voulaient nous plonger dans la barbarie, pour nous vendre plus sûrement après à un dominateur audacieux.

Législateurs, redoutons ceux qui proscrivant la liberté de la presse, la sagesse et les lumières, ne voulaient perpétuer cette puissance effrayante que pour faire régner le crime, couvrir leur avilissement et leurs forfaits, et assurer leur impunité. Il faut rejeter à jamais de notre sein tous ces hommes féroces!... Toutes les autorités constituées ne doivent plus être composées que d'hommes vertueux, il faut des lois et non du sang!...

Citoyens Représentans, tels sont vos principes et les notres, déjà nous en ressentons la douce influence, grâces vous soient rendues. Nos ennemis extérieurs sont battus de toutes parts et les rebelles vendéens vont être anéantis, vous nous l'avez assuré. Le commerce et les sciences utiles vont reprendre un éclat durable, une instruction publique sage et suffisante, va donner les moyens d'élever des hommes qui assureront le triomphe de la République, et des héros pour le bonheur de la patrie. L'homme probe, laborieux et instruit, le commerçant comme l'ouvrier, le laboureur comme l'homme de lettres, travaillant tous au bien général, vont enfin recevoir le prix de leurs pénibles travaux et bien mériter de la nation!... des années de vertus vont nous faire oublier des siècles de crimes. *L'unité, l'indivisibilité et la prospérité de la République vont être assurées : Vive la Convention nationale ! Vive à jamais la République française !*

ROBINOT-BERTRAND, *président*, MELLINET, *rédacteur*, LE COQ, CLINOÛ, QUICQUE, *secrétaires*, CHOUDET, *secrétaire archiviste.*

c¹⁰

[*La société populaire de Dun-sur-Loir à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (23)

Citoyens Représentans

Nous avons lu avec enthousiasme votre adresse au peuple français; votre voix a retenti dans l'ame de tous les citoyens et au nom sacré de la justice et de la vertu, vous avez appelé pour jamais le peuple au tour de la Convention nationale.

(21) C 325, pl. 1408, p. 28.

(22) C 325, pl. 1408, p. 27.

(23) C 325, pl. 1408, p. 14.

Vous venez de prouver qu'en détruisant le tyran vous voulez anéantir ses continuateurs. Votre décret sur les sociétés populaires nous en est un sur garant ; et c'est un nouveau titre que vous vous êtes acquis à la confiance du peuple. Il se rallie à vos sages principes et il jure de redoubler d'efforts pour parvenir à leurs triomphes.

Representants, exécutez le dessin que vous annoncez au peuple français, que ceux qui osent encore demander le retour de la terreur, soient poursuivis comme des amis de la tyrannie, que les hommes de sang, que les dilapidateurs de la fortune publique, reçoivent le juste chatiment dû à leurs crimes, que la confiance et la sécurité soient le partage de l'homme vertueux, que la justice règne seule et le vrai patriote redoublera d'efforts pour le bonheur de ses semblables.

Frappez partout le coupable, nous admirerons votre énergie et notre cri de ralliement sera : vive la Convention nationale, vive la République une et indivisible.

P.S. Si dans les districts voisins, les comités révolutionnaires sont organisés, les autorités constituées complétées, faites nous jouir promptement de cet avantage, qu'un représentant du peuple soit chargé de cette opération importante, nous ne connaissons que ce moyen pour obtenir des fonctionnaires dignes de la confiance du peuple et capables de gérer les affaires publiques.

Suivent 86 signatures.

c¹¹

[*La société populaire de Granville à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (24)

Égalité, liberté, union.

Citoyens Représentants

Il n'est point de bon citoyen qui à la lecture de l'adresse aux Français, n'éprouve le saisissement de l'admiration ; cet ouvrage fait pour l'immortalité frappe droit au cœur, par des principes dont la source est dans la nature, il porte la conviction dans l'esprit par la justesse des conséquences.

Nous le disons avec vous Citoyens représentants sans moralité, point de vertu, point de République ; dans ce sublime gouvernement l'amour de la patrie sans lequel il ne peut subsister, conduit à la bonté des mœurs, et par une réaction nécessaire la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie.

La souveraineté reside dans le peuple, c'est l'article 15 des droits de l'homme ; le peuple a délégué cette souveraineté à ses représentants, c'est donc eux qui en sont investis, c'est donc

eux qui doivent l'exercer dans sa plénitude, et la conserver intacte. C'est là qu'est le centre unique de l'autorité légitime, ainsi n'avons nous jamais connu et ne reconnaitrons nous jamais, que ce seul point de ralliement : nous en consacrons ici l'assurance solennelle.

Loin de nous ces perfides intriguants, dominateurs ambitieux qui chérissent leur fortune et leur élévation dans le malheur de leurs frères et dans les déchirements de la patrie ; anathème contre ces monstres altérés de sang, ces odieux cannibales dont l'invariable anthropophagie veut élever le trône de la tyrannie sur les cadavres espirans de nos frères égorgés, victimes de la violation des lois les plus sacrées ; vengeance contre les usurpateurs de la souveraineté du peuple, vengeances contre leurs égorgeurs.

L'adresse au peuple français ne peut être assés propagée, c'est dans cette persuasion que la société la fera lire pendant une decade à l'ouverture de ses séances ; elle sera l'instruction et le plaisir de notre cité.

Louange, amour et soutien à la Convention nationale.

LOUVEL, *président*, PUNOT l'ainé, *président adjoint et 6 autres signatures.*

c¹²

[*La société populaire de Roanne à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (25)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Séance du 23 vendémiaire.

La société populaire après avoir entendu la lecture de l'adresse au peuple français et le rapport de Robert Lindet au nom des trois comités réunis, a applaudi avec enthousiasme aux principes qui y sont contenus et a arrêté à l'unanimité que son comité de correspondance écrirait une lettre de félicitation à la Convention nationale.

Suivent 3 signatures.

Citoyens Représentants

Et nous aussi nous avons craint en apprenant par les différentes adresses les elargissements trop multipliés, que l'esprit public fut encore corrompu par les propos insidieux et inciviques de quelques hommes qui regrettaient l'ancien régime, mais nous avons été bientôt rassurés, quant nous nous sommes rappelés que cette loi révolutionnaire et bienfaisante du 17 septembre n'avait point été rapportée. En pardonnant à leur erreur passé, vous avés voulu leur faire aimer la révolution, en leur rendant la liberté, ce don préieux que la nature accorde à tous les hommes et que la tyrannie leur avait enlevée.

(24) C 325, pl. 1408, p. 18.

(25) C 325, pl. 1408, p. 29.